

## ARTICLE II.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, & Pays du NORD, depuis le mois dernier.*

**P**OLOGNE. On ne sera pas surpris du grand nombre de Confédérations qu'il y a eu subitement dans ce Royaume, si l'on se représente qu'aucune Province, & qu'aucun ordre de personnes n'ayent cru avoir sujet de se plaindre d'infractions à leurs droits. Les griefs surtout des petites Villes de la Prusse Polonoise se trouvent déduits dans le Manifeste suivant, qu'elles ont fait remettre dès le 3. Juillet dernier au Tribunal de *Thorn*.

*SI l'on compare la situation actuelle & déplorable des petites Villes de la Prusse avec son ancien état, si-non brillant, du moins assez considérable; si l'on approfondit sérieusement les motifs d'une si grande différence, on s'apercevra aisément qu'il ne faut les chercher que dans la violation & dans la perte totale des Droits dont jouissoient pleinement lesdites Villes, sans le moindre obstacle: jouissance néanmoins dont toute la réalité consiste simplement aujourd'hui en Ecrit dans les Archives, & que les malheureuses circonstances du tems présent rendent en plus grande partie infructueuse. Plus ces Villes sont déchues de leur ancien bien, & plus elles ont souffert d'atteintes à leurs communes prérogatives, pendant que nos Ancêtres, en se les réservant expressément, au lieu d'avoir été réduits sous le joug par la force des armes, se sont volontairement soumis à l'obéissance*